

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**Origine :** Demande de renseignements no 3 en date du 7 juillet 2004

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Référence :** SCGM-1, document 1.2, votre réponse 2.5

SCGM-1, document 1.3

**Préambule :**

*i) « Dans la perspective d'un scénario sans extension, la solution au moindre coût est de limiter la consommation des clients existants. »*

**Questions :**

- 2.1** Veuillez élaborer sur les moyens disponibles pour limiter la consommation des clients existants et évaluer les impacts potentiels en termes de pertes de volumes et de revenus.
- 2.2** Vous constatez que la capacité actuelle du réseau est d'environ 4000 m<sup>3</sup>/heure; quelle est, sur une base mensuelle, la capacité maximale approximative du réseau de Saint-Hugues?
- 

**Réponses :**

- 2.1** Trois avenues peuvent être envisagées.

La première consiste à convaincre les clients existants de faire de l'efficacité énergétique. Or, cette alternative a déjà été étudiée par SCGM et il a été démontré que les séchoirs à grains font déjà appel à une technique de feu direct très performante, rendant ainsi presque nulle la possibilité de gains énergétiques. En ce qui concerne les clients consommant surtout du chauffage, leur période de pointe est hivernale et n'est pas, pour l'instant, problématique.

La seconde consiste à demander à des clients utilisant les séchoirs à grains et ayant une consommation importante, de se tourner vers une autre source d'énergie, lors des périodes de pointe ou encore d'imposer des restrictions de consommation à ces clients, en fonction des heures de la journée et de leur horaire de consommation respectif. Cette alternative pourrait représenter, de façon approximative pour SCGM, des pertes de volumes annuelles allant jusqu'à 1 100 000 m<sup>3</sup> et une perte annuelle de revenus de distribution d'environ 150 000 \$.

Enfin, la troisième avenue consiste à refuser tout nouvel ajout de charge chez les clients existants, ce qui n'est pas toujours possible, SCGM n'étant pas toujours informée par ses clients, en amont, de ces ajouts de charge. Cette avenue consiste également à refuser de desservir tout nouveau client qui nous en ferait la demande. Cette solution ne contribuerait pas à régler le problème, elle ne peut être utilisée qu'aux fins de ne pas l'aggraver.

Il est difficile de prévoir les pertes en termes de volumes et de revenus, compte tenu que nous n'avons jamais vécu une telle situation (voir réponse 4.2). Cependant, il n'y a pas que la valeur monétaire à considérer, mais aussi l'image de SCGM en relation avec la capacité et la fiabilité de son réseau.

- 2.2 Nous ne détenons pas de données sur la capacité maximale mensuelle du réseau (voir notre réponse à la pièce SCGM-1, document 1.2, page 3).

En théorie, le réseau pourrait distribuer 4 000 m<sup>3</sup>/heure pendant 24 heures par jour pendant 30 jours par mois. Cependant, il est en pratique impossible de savoir à quelle capacité mensuelle correspond le débit horaire de 4 000 m<sup>3</sup>/heure, particulièrement dans cette région où les clients, de par leur usage, ont une consommation très variable (en fonction notamment du taux d'humidité des grains à sécher). Il n'est donc pas possible de savoir si ces clients consomment 4 000 m<sup>3</sup>/heure pendant 3 ou 300 heures par mois.

Nous savons toutefois que lorsque la consommation des clients sur le réseau de Saint-Hugues atteint plus de 4 000 m<sup>3</sup>/heure, la pression du réseau diminue à moins de 400 kPa, soit en deçà de la pression minimale requise pour un réseau de classe 700 (voir notre réponse à la question 1.4).

Lors de la période du séchage du grain, les huit clients utilisant les séchoirs peuvent consommer, à eux seuls, environ 2 500 m<sup>3</sup>/heure, ce qui représente plus de la moitié de la capacité disponible. Tel que mentionné au paragraphe précédent, il n'est pas possible de savoir comment sera distribuée la consommation au cours d'un mois, nous savons cependant qu'il faut ajouter à ce 2 500 m<sup>3</sup>/heure la consommation des 15 clients industriels qui peut s'élever à environ 5 000 m<sup>3</sup>/heure, de même que celle des clients commerciaux, institutionnels et résidentiels (plus de 30 clients).

Ainsi, lorsque les séchoirs démarrent à l'automne, la consommation excède 4 000 m<sup>3</sup>/heure et provoque une baisse de pression sur le réseau pouvant aller jusqu'à 250 kPa. Compte tenu de la diminution de pression associée à la distance parcourue par le gaz naturel, une telle pression est susceptible de mettre en péril la pression de livraison du gaz naturel des clients de Saint-Hugues, se trouvant en bout de réseau et ayant besoin d'une pression de livraison de 140 kPa (voir notre réponse à la question 1.6).